

Syndicat de l'éorén

Composition pour la législature 2016-2020

Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (1 conseiller général de chacune des communes membres, selon art. 3 B du règlement général de l'éorén) :

Dimitri Paratte

PopVertSol

Conseils d'établissements scolaires intercommunaux (CESI)
(1 conseiller général de chaque commune présente dans le centre, selon le règlement de chaque centre) :

Centre scolaire du Mail

Martha Zurita

PopVertSol

Centre scolaire des Terreaux

Rahel Aggeler

PLR

Centre scolaire de la Côte

Patrice de Montmollin

Socialiste

Dernière modification : 10.02.2020